



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

La compétition de natation est exclusivement réservée aux licencié(e)s FFTRI.

Chaque participant devra enregistrer :

- Soit sa licence de triathlon 2022 au moment de l'inscription
- Soit prendre une licence journée en ajoutant le certificat médical de moins d'un an, mention « triathlon en compétition » ou « sport en compétition ».

Chaque équipe est constituée de 6 nageurs

Les catégories d'équipes sont :

- soit mixtes : au minimum 1 nageuse
- soit féminines : 6 nageuses

Une équipe peut être constituée de nageurs appartenant à des clubs de triathlon différents.

Dans chaque équipe, une nageuse doit participer au 4x50 mètres 4 nages.

Durant le 400 mètres nage libre à 2, les 2 co-équipiers doivent rester ensemble tout au long de l'épreuve, le temps du second étant pris en compte.

Dans chaque équipe, les trois épreuves du programme (400 mètres nage libre à 2, 2x100 mètres brasse, 200 mètres nage libre) doivent être nagées par des nageurs différents.

Durant le 6x25 mètre monstre aquatique, les palmes, le tuba, et les plaquettes sont autorisées. Le monstre impose un départ individuel qui sera rejoint par un nageur tous les 25 mètres. Tous les nageurs doivent être solidaires au monstre.

En cas d'abandon, l'équipe marque le temps de la moins bonne équipe de l'épreuve.

Le classement final se fait à l'accumulation des temps de chaque épreuve. L'équipe qui réalise le meilleur temps sur le total des six courses remporte la compétition.

Chaque irrégularité constatée par l'un des arbitres fera l'objet d'une pénalité. Les trois premières

équipes des deux catégories "mixtes" et "féminines" seront récompensées.